

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2896

présenté par

Mme Pic, M. Garot, Mme Récalde, M. Aurélien Rousseau, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Sother, M. Vallaud, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Roussel, Mme Runel, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 68, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le coût supporté par la marine nationale de la sécurisation du commerce maritime international.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à demander un rapport sur le coût de la sécurisation par la marine nationale du commerce maritime international.

Alors que 90 % du commerce international réalisé par voie maritime et 98 % des transferts des données s'effectuent à travers des câbles sous-marins, la mer comme espace commun est contestée, notamment s'agissant des flux maritimes (attaques directes ou entraves à la navigation). La

maritimisation croissante des échanges mondiaux est ainsi devenue l'un des points de vulnérabilité les plus critiques de l'économie mondialisée, avec une vigilance particulière sur les nœuds stratégiques que constituent les détroits (Taïwan, Ormuz, Bosphore, Bab-el-Mandeb). À titre d'exemple, les attaques répétées des Houthis en mer Rouge ont dévié la majeure partie du trafic maritime par le cap de Bonne-Espérance ; le reste ne pouvant transiter dans la région du Golfe d'Aden que sous assistance militaire, française ou européenne (mission ASPIDES), induisant un coût financier important qui repose sur les armées pour garantir la libre circulation maritime.

Dans un contexte d'effort collectif pour réduire la dette publique, il paraît nécessaire d'évaluer le coût pour la marine nationale de la sécurisation des flux maritimes internationaux, et son évolution. Cette évaluation permettra de nourrir la réflexion sur la participation des grandes compagnies d'armateurs aux dépenses de protection des navires commerciaux actuellement supportées par la Marine nationale.

L'évaluation de ces coûts pourrait également permettre à la France de sortir du calcul du déficit cette catégorie de dépenses de défense réalisées en lien avec les intérêts de l'Union européenne.